

Synthèse des adhérents

Opposition à la surtaxe d'habitation et au déplacement de la piscine et de la patinoire

1. Une opposition très nette à la surtaxe d'habitation

La consultation fait apparaître une opposition **très largement majoritaire** à la mise en place d'une surtaxe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour financer le projet de déplacement de la piscine et de la patinoire.

Sur **178 réponses** :

- **172 personnes (96,6 %) sont opposées** à cette surtaxe ;
- **2 personnes (1,1 %) y sont favorables** ;
- **4 personnes (2,2 %) sont sans opinion.**

Cette opposition repose principalement sur le sentiment que les propriétaires de résidences secondaires ne doivent pas être les seuls à financer un équipement qui bénéficie à l'ensemble de la station : résidents permanents, touristes, commerçants, clubs sportifs et acteurs économiques.

Plusieurs commentaires soulignent également que la fiscalité locale est déjà jugée très élevée à l'Alpe d'Huez. L'argument qui revient fréquemment : « **trop d'impôts tue l'impôt** », avec le sentiment que les résidents secondaires contribuent déjà largement au développement économique de la station.

De nombreux répondants proposent donc de rechercher d'autres sources de financement : **taxe de séjour, participation des utilisateurs, acteurs économiques et loueurs professionnels, promoteurs immobiliers, sponsors et partenaires privés**, mais aussi subventions de l'État, de la Région, du Département, de l'intercommunalité ou de l'Europe.

Une idée revient notamment à plusieurs reprises : si la libération du foncier actuel permet ensuite une opération immobilière, **une partie de la valeur créée devrait contribuer directement au financement du nouveau complexe.**

2. Un rejet massif du déplacement de la piscine et de la patinoire

La deuxième question confirme une opposition importante au projet lui-même.

À la question de savoir si, en l'absence d'autre financement, il faudrait abandonner le projet de déplacement :

- **156 personnes (87,6 %) répondent oui** ;
- **17 personnes (9,6 %) répondent non** ;
- **4 personnes (2,2 %) sont sans opinion** ;
- **1 personne (0,6 %) a donné une réponse mixte.**

Au-delà du financement, les commentaires expriment donc une **opposition de fond au déplacement.**

La piscine et la patinoire sont très souvent décrites comme faisant partie de **l'identité, du patrimoine et de l'âme de l'Alpe d'Huez**. Leur présence au cœur de l'avenue des Jeux depuis les années 1960 est considérée comme un élément emblématique de la station.

Les répondants craignent que leur déplacement entraîne :

- une **perte d'animation du centre-station** ;
- une dégradation de l'attractivité et du caractère de l'avenue des Jeux ;

- une **perte de la vue sur les montagnes** ;
- un impact négatif pour les commerces ;
- une densification et une artificialisation supplémentaires du centre.

Une inquiétude particulièrement forte concerne le **devenir des terrains libérés**. De nombreux commentaires demandent explicitement ce qui sera construit à la place de la piscine et de la patinoire et craignent la réalisation de logements, d'immeubles ou d'une opération immobilière. Cette question nourrit la perception que le déplacement pourrait être principalement motivé par des considérations foncières ou immobilières.

3. La rénovation de l'existant apparaît comme l'alternative privilégiée

Une très forte proportion des commentaires propose de **conserver les équipements à leur emplacement actuel et de les rénover** plutôt que de démolir et reconstruire.

Plusieurs répondants considèrent qu'une rénovation énergétique permettrait de réduire les consommations et les coûts de fonctionnement, pour un investissement potentiellement très inférieur aux **43 millions d'euros annoncés pour le projet**.

Certains demandent également que soient étudiées différentes solutions techniques : mutualisation des systèmes énergétiques, récupération de chaleur, modernisation progressive des équipements ou rénovation séparée de la piscine et de la patinoire.

Plusieurs personnes soulignent par ailleurs que la nécessité même de conserver deux équipements, notamment la patinoire ou une piscine extérieure, devrait être réévaluée dans le cadre d'une étude indépendante et objective.

4. Une demande de transparence et d'études complémentaires

Les commentaires font ressortir une attente importante concernant la **justification du projet**.

Plusieurs questions restent posées :

- Pourquoi déplacer précisément ces deux équipements ?
- Quels sont les avantages réels du projet par rapport à une rénovation ?
- Le coût de 43 millions d'euros est-il définitif et documenté ?
- Quel sera le devenir des terrains libérés ?
- Quelle sera la participation des différents bénéficiaires du projet ?
- Quelles subventions publiques ont été recherchées ?
- Quel sera le coût futur de fonctionnement et d'endettement ?
- Un véritable business plan comparant **rénovation et reconstruction** a-t-il été établi ?

Certains répondants demandent donc que **d'autres études et scénarios soient réalisés avant toute décision définitive**, notamment une comparaison objective entre rénovation sur site et déplacement.

Conclusion

La consultation fait apparaître un message particulièrement clair : **l'opposition porte à la fois sur le financement par une surtaxe des résidences secondaires et, plus largement, sur le principe du déplacement de la piscine et de la patinoire**.

La surtaxe est rejetée par **96,6 % des répondants**, tandis que **87,6 % se déclarent favorables à l'abandon du déplacement si aucun autre financement n'est trouvé**.

Les principales attentes exprimées sont donc :

1. **Ne pas faire peser le financement du projet principalement sur les résidences secondaires.**
2. **Étudier en priorité la rénovation et la modernisation des équipements existants.**
3. **Rechercher l'ensemble des subventions, financements privés et contributions des bénéficiaires du projet.**
4. **Évaluer précisément les conséquences économiques, environnementales et urbaines du déplacement.**
5. **Clarifier le devenir des terrains libérés et écarter toute suspicion d'un projet principalement immobilier.**
6. **Garantir la préservation de l'identité, de l'animation et des perspectives de l'avenue des Jeux.**

En résumé, les réponses traduisent une volonté majoritaire de **préserver la piscine et la patinoire au cœur de la station, tout en recherchant des solutions de rénovation moins coûteuses et moins impactantes**, plutôt que de financer un déplacement par une nouvelle hausse de la fiscalité.